



DEPPS | HARMONISATION DES TARIFS DES STRUCTURES SANITAIRES CONFESIONNELLES : LA DEPPS EN CONCERTATION AVEC LA FESSPCI .

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle (CMU) en Côte d'Ivoire dans le secteur sanitaire privé, la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a tenu, le mardi 14 avril 2026, une importante réunion de travail avec la Fédération des Établissements Sanitaires et Sociaux Privés Confessionnels Ivoiriens (FESSPCI), à la salle de réunion de la DEPPS.

Cette rencontre stratégique, marquée par la présence effective de Madame la Directrice, s'inscrit dans la dynamique de régulation, d'harmonisation et d'intégration des structures sanitaires privées confessionnelles dans le dispositif national de santé.

Dr BROU Angeline, cheffe du service de la réglementation, dans une présentation, a posé le cadre en rappelant les fondements juridiques et réglementaires encadrant le secteur, ainsi que les enjeux liés à l'alignement des pratiques tarifaires avec les exigences de la CMU.

La FESSPCI a ensuite procédé à la présentation de sa grille tarifaire harmonisée, élaborée pour ses structures membres.



Cette étape a donné lieu à des échanges riches, techniques et constructifs entre les parties.

Les échanges ont permis d'identifier des ajustements nécessaires et d'aboutir à des recommandations concrètes, en vue d'assurer :

La transparence des coûts des soins ;

L'équité dans la tarification ;

Et l'accessibilité des services de santé pour les populations.

✦ Cette concertation traduit la volonté commune de la DEPPS et de la FESSPCI de garantir des soins de qualité, encadrés et accessibles, tout en renforçant la crédibilité et la conformité du secteur sanitaire privé confessionnel.





DEPPS | VERS UNE HARMONISATION DES TARIFS DANS LE SECTEUR DE L'OPTIQUE EN CÔTE D'IVOIRE.

Dans le cadre de la régulation et de la structuration des professions sanitaires, la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a initié une séance de travail avec les organisations professionnelles du secteur de l'optique en Côte d'Ivoire. Cette rencontre s'est tenue le mercredi 15 avril 2025, dans la salle de conférence de ladite direction.

Placée sous la présidence de Madame ASSOH Prisca Eveline, Chef de Service Coordination et Suivi des Professions Sanitaires, représentant Madame la Directrice de la DEPPS, Dr BITTY Marie-Josèphe, cette réunion a rassemblé plusieurs entités clés du ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU), ainsi que les principales organisations professionnelles du domaine de l'optique.



Au compte du ministère de la Santé figuraient notamment :

- La Sous-Direction des Professions Sanitaires (S/DPS) ;
- La Sous-Direction de la Réglementation et du Contrôle des Établissements Privés (S/DRCEP) ;
- La Sous-Direction du Guichet des Agréments des Entreprises Sanitaires (S/GAES).

Les organisations professionnelles présentes comprenaient :

- Le Conseil National des Métiers de l'Optique de Côte d'Ivoire (CNMOCI) ;
- Le Syndicat National des Opticiens de Côte d'Ivoire (SYNOPCI) ;
- L'Association des Opticiens de Côte d'Ivoire (OPTYCI).

L'objectif principal de cette séance était d'Élaborer et d'harmoniser avec les organisations professionnelles un barème tarifaire et légitimer la valeur des prestations des opticiens lunettiers, opticiens-optométristes et optométristes.

Au cours des échanges, la DEPPS a réaffirmé sa volonté de définir, en collaboration avec les acteurs concernés, des tarifs fondés sur des standards reconnus. Il a été souligné qu'une grille tarifaire structurée constitue un levier essentiel pour assurer la viabilité économique des cabinets d'optique, garantir la transparence des coûts pour les usagers et contribuer à une meilleure organisation du secteur.

Cette étape marque une avancée significative dans le processus d'encadrement du secteur.

En marge des travaux, des cartes professionnelles ont été officiellement remises aux praticiens présents, leur permettant d'exercer en toute conformité avec la réglementation en vigueur.

À l'issue de la rencontre, les parties prenantes ont convenu de poursuivre les concertations à travers l'organisation d'une prochaine réunion élargie aux fournisseurs et aux responsables de cabinets d'optique. Cette dynamique participative devrait permettre d'affiner les propositions et d'aboutir à une grille tarifaire consensuelle et adaptée aux réalités du terrain.

À travers cette initiative, la DEPPS réaffirme son engagement à renforcer la régulation du secteur de l'optique en Côte d'Ivoire, dans l'intérêt des professionnels comme des usagers.





**# CÔTE D'IVOIRE : PREMIÈRE SESSION DU COMITÉ DE RECENSEMENT
DES AMBULANCIERS POUR 2026 .**

La Côte d'Ivoire a franchi une nouvelle étape dans la structuration du métier d'ambulancier. Le jeudi 16 avril 2026, la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a accueilli la première session du comité de recensement des ambulanciers habilités à exercer sur le territoire national pour l'année 2026.

La rencontre, présidée par Madame ASSOH Prisca Eveline, Chef du Service Coordination et Suivi des Professions Sanitaires à la DEPPS, a réuni plusieurs institutions et organisations professionnelles, parmi lesquelles le MSHPCMU, la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC), ainsi que des syndicats et associations d'ambulanciers tels que le SACI, le SYNCHAU.I.CI et l'Association des Chauffeurs Ambulanciers.

L'enjeu principal était de dresser la liste officielle des ambulanciers autorisés à exercer en 2026. Les travaux ont porté sur :

- L'examen de la complétude des dossiers,
- La vérification de l'authenticité des diplômes,
- L'analyse des éléments administratifs,
- Et la décision finale d'inscription au registre national.

Sur 38 dossiers examinés, le comité a rendu :

- 19 avis favorables (50 %),
- 18 avis favorables sous réserve (47,36 %),
- 1 dossier ajourné en attente de décision hiérarchique (2,63 %).

Les candidats retenus recevront prochainement une carte professionnelle, leur permettant d'exercer légalement sur l'ensemble du territoire ivoirien.

Cette reconnaissance officielle marque une étape importante pour la valorisation du métier d'ambulancier et son intégration dans le système de santé. Elle vise à renforcer la qualité de la prise en charge sanitaire et à garantir aux populations un accès plus structuré aux services d'urgence.

Autre fait marquant : les demandes d'inscription au registre des professions sanitaires pourront désormais être effectuées en ligne via la plateforme www.mydepps.net, une avancée qui modernise et simplifie les démarches administratives. Cette annonce a été faite par le Service Digitalisation, Information Sanitaire et Cartographie (SDISC) de la DEPPS.





CÔTE D'IVOIRE : PREMIÈRE SESSION DU COMITÉ DE RECENSEMENT DES AMBULANCIERS POUR 2026 .

Le jeudi 16 avril, la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a reçu les promoteurs de la structure Stars Group Consulting pour une rencontre d'échanges autour d'un projet de formation et de renforcement de capacités.

La séance s'est déroulée en présence du Dr SOMA Abdoulaye, représentant Madame le Directeur de la DEPPS, et de M. Kabore, Directeur Côte d'Ivoire de Stars Group Consulting. Ce dernier a présenté sa structure ainsi que les différents modules de formation proposés. Stars Group Consulting ambitionne d'accompagner la modernisation du système de santé ivoirien à travers des formations innovantes, notamment :

- * L'intelligence artificielle médicale
- * La gestion hospitalière intelligente
- * Les données de santé et interopérabilité
- * La télémédecine et IA
- * La gouvernance et éthique

La structure souhaite établir un partenariat stratégique avec la DEPPS afin de mettre ces formations à la disposition des acteurs du secteur privé et des professionnels de santé.

Cette initiative s'inscrit dans une dynamique de transformation digitale et d'amélioration continue des pratiques médicales en Côte d'Ivoire. Elle vise à renforcer les compétences locales et à préparer les professionnels aux défis technologiques et éthiques liés à l'évolution du secteur sanitaire.



NEWSLETTER

DAYS



L'Hebdomadaire de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires



NOS CONTACTS



DIRECTION DES ETABLISSEMENTS PRIVES ET DES PROFESSIONS SANITAIRES



Adresse : Abidjan-Plateau | Immeuble les « Bambous » 4, Avenue Amadou Gon Coulibaly, face au Ministère des Affaires Etrangères. N° PADA 442.
BP V 16 Abidjan - **Contacts** : Mobile : +225 0787589025 - Fixe : +225 2720324632 - Standard : +225 2720332150

Mail : secretariatdeps2@gmail.com -  **Site** : www.depps.sante.gouv.ci



Observatoire Digital : WhatsApp : [+225\) 05 75 45 57 57](https://wa.me/2250575455757) Facebook : [alerteinfocliniqueci](https://www.facebook.com/alerteinfocliniqueci)

GUICHET DES AGREMENTS DES ENTREPRISES SANITAIRES PRIVEES



Adresse : Abidjan-Plateau | Immeuble les « Bambous » 4, Avenue Amadou Gon Coulibaly, face au Ministère des Affaires Etrangères. N° PADA 442.
BP V 16 Abidjan - **Contacts** : Mobile : +225 0787589025 - Fixe : +225 2720324632 - Standard : +225 2720332150

Mail : guichetagrementdepps@gmail.com -  **Site** : www.depps.sante.gouv.ci

Secrétariat Guichet : +225 0171737138



Observatoire Digital : WhatsApp : [+225\) 05 75 45 57 57](https://wa.me/2250575455757) Facebook : [alerteinfocliniqueci](https://www.facebook.com/alerteinfocliniqueci)

NUMERO VERT DU MSPHCMU : 143



Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique
et de la Couverture Maladie Universelle